



Devenez Conciliateur de Justice !

La conciliation de justice : un mode amiable de règlement des différends.

Elle concerne **les conflits de la vie quotidienne** (relations bailleurs / locataires, troubles de voisinage, problèmes de copropriété, litiges de la consommation.).

Devenez auxiliaire de justice bénévole et assermenté :

- Vous avez une expérience dans le domaine juridique
- Vous voulez exercer une fonction enrichissante et contribuer à une Justice de proximité équitable, basée sur l'écoute et la volonté d'apaiser
- Vous tiendrez des permanences dans un lieu public (Mairie, Maison France Services, Tribunal..)

REJOIGNEZ-NOUS !

Ecrivez maintenant à

robert.villemin@conciliateurdejustice.fr

ou et consultez les sites

www.conciliateurs.fr

www.lajusticerecrute.fr/devenez-conciliateur